

LE ZONAGE

— — Limite de zones, de secteurs et de sous-secteurs

Zone N : l'espace naturel et forestier

- Zone N : l'espace naturel et forestier
- Secteur Na : les massifs boisés
- Secteur Nb : l'espace de valorisation des sols et des sous-sols
- Secteur Nc : l'espace dont la richesse écologique justifie l'inconstructibilité
- Secteur Npb : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les noyaux ruraux traditionnels)
- Secteur Npc : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les villages urbanisés)
- Secteur Npd : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les cailloux belvédères)

Zone A : L'espace agricole

Zone A : l'espace agricole

Secteur Aa : l'espace agricole protégé pour des raisons de biodiversité, de paysage et de terres AOC viticole

Secteur Apb : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace agricole (les noyaux ruraux traditionnels)

Secteur Apd : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace agricole (les côteaux belvédères)

Zone UA : Les bourgs renforcés

Secteur UAa : les centres élargis

Zone IIR : les espaces urbains constitués

Secteur UBa : les opérations ou parties d'opération denses

Secteur GbB : les jouissements urbains

■ Secteur IIc : les quartiers en « nappe »

Secteur UCb : les quartiers linéaires

Zone UD : Les hameaux équipés à constructibilité limitée

Secteur UDob : les hameaux patrimoniaux (les noyaux ruraux traditionnels)

Secteur UDpc : les hameaux patrimoniaux (les vallons urbanisés)

Zone IIR : Les espaces urbains patrimoniaux

Secteur UPa : les centres-bourgs traditionnels

Secteur UPc : les vallons urbanisés

Secteur UPd : les coteaux belvédères

Zone UX : Les sites d'activité économique

Secteur U9b : les zones d'activité stratégiques

Secteur UXc : les zones industrielles

Secteur UXe : les entreprises hors zones d'activité

Secteur Uxi : le site de l'Inrae

Zone IIF : les sites d'équipements

Secteur UEa : les sites d'équipements privés

Zone 1AUH : Les espaces à urbaniser à vocation dominante résidentielle ouverts à l'urbanisation

Secteur 1AIIHh : les secteurs à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes au site

Zone 1AUX : Les espaces à urbaniser à vocation d'accueil d'activité économique ouverts à l'usage

Secteur 1AUXa : les secteurs à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble

3.2.2.2. Les services à intervenir non soumis à l'urbanisme

■ Secteur 2AUh : les secteurs à vocation future à dominante résidentielle

■ Secteur 2AUX : les secteurs à vocation future d'accueil d'activité économique

LES PRESCRIPTIONS

-  Espace Boisé Classé
-  Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics
-  Emplacement réservé pour programme de logements
-  Linéaire de diversité commerciale
-  Secteur de mixité sociale
-  Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
-  Zone d'implantation des constructions
-  Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination

Les protections patrimoniales (L151-19 : motifs d'ordre culturel, historique ou architectural)

Éléments de patrimoine bâti

Bâti	Ensemble	Logis (XVI-XVIIe siècles)
		Château, manoir et grande propriété (XVIIe-XXe siècles)
		Maison bourgeoise et maison de maître (XIXe-XXe siècles)
		Habitat de villageois (XIXe-XXe siècles)
		Maison de bourg
		Bâti rural
		Propriété viticole
		Équipement
		Bâtiment artisanal ou industriel

 Petit patrimoine
 Arbre
 Alignement d'arbres

Les protections environnementales (L151-23 : motifs d'ordre écologique)

- Massif boisé
- Boisement de coteau
- Boisement et espace naturel à vocation de loisirs
- Espace naturel (boisement, jardin, etc.) à protéger dans l'espace urbain
- Hale et ripisylve linéaire
- Mare et son boisement d'accompagnement éventuel

Fond de plan

-  Limite communale
-  Limite de parcelle
- Bâtiment
- Voie

